

Guide des aides proposées par l'AGEFIPH quand on est un travailleur indépendant ou salarié avec RQTH

L'AGEFIPH propose de nombreuses aides et services pour **soutenir les personnes en situation de handicap** dans leur parcours professionnel ainsi que les **entreprises** qui souhaitent les recruter et les maintenir dans l'emploi.

Informations issues du document "L'offre de services et d'aides financières de l'Agefiph" (version janvier 2025) à consulter et télécharger ici : ***https://urls.fr/JLZUkF***

Pour aller plus loin, consultez également le site de l'AGEFIPH :

- infos pour les PSH : https://www.agefiph.fr/personne-handicapee
- infos pour les employeurs : https://www.agefiph.fr/employeur

© Atypie at work – Lali Dugelay – atypieatwork.fr – Reproduction interdite

En préambule : qu'est-ce que l'AGEFIPH ?

L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) joue depuis sa création un rôle clé dans l'évolution de l'insertion professionnelle des personnes handicapées en France dans les entreprises du secteur privé.

1987 : création de l'Agefiph

L'Agefiph est créée suite à la loi du 10 juillet 1987, qui impose aux entreprises privées de 20 salariés et plus une obligation d'employeur au moins 6 % de travailleurs handicapés. En cas de non-respect, les entreprises doivent verser une contribution financière destinée à financer les actions pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

1990 : développement des aides

Dès les années 1990, l'Agefiph commence à financer des projets comme la création ou la reprise d'entreprise par des personnes handicapées. À ce jour, près de 80 000 projets ont été soutenus grâce à ses aides financières.

2005 : Loi sur l'égalité des droits et des chances

La loi du 11 février 2005 élargit les contributions liées au handicap au secteur public avec la création du FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique). Cette loi renforce également les obligations des entreprises privées en matière d'emploi des personnes handicapées.

2011 : compétences élargies

En 2011, l'État délègue à l'Agefiph certaines compétences administratives, comme la reconnaissance de la lourdeur du handicap (RLH) et le financement de parcours de formation professionnelle qualifiante pour les demandeurs d'emploi handicapés.

2013 : nouvelles compétences

En 2013, elle prend en charge la gestion et le contrôle de la Déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH).

2021 : transfert du rôle de collecteur

Le rôle historique de collecteur des contributions OETH est transféré à l'Urssaf et à la MSA. L'Agefiph conserve cependant la gestion des fonds pour financer ses missions.

ⓘ Depuis sa création, l'Agefiph a redistribué plus de 4 milliards d'euros pour soutenir l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Elle reste un acteur central dans cette mission, en collaboration avec les entreprises, les pouvoirs publics et les associations spécialisées.

© Atypie at work – Lali Dugelay – atypieatwork.fr – Reproduction interdite



Principes fondamentaux de l'offre Agefiph

Public concerné

- Personnes en situation de handicap (bénéficiaires de l'article L.5212-13 du Code du travail ou en cours de reconnaissance) incluant les titulaires de la RQTH, les victimes d'accidents du travail, les titulaires d'une pension d'invalidité.
- Résidant en France, âgées de 15 ans minimum
- Engagées dans un parcours professionnel

Entreprises et organismes éligibles

Entreprises de droit privé, employant une personne en situation de handicap, exerçant en France et à jour de leurs obligations sociales.

Cas particuliers : entreprises sous accord agréé n'ayant pas atteint 6% d'emploi (accès limité à certains services).

Prestataires d'actions de développement des compétences : OF, CFA, prestataires de bilans et VAE.

Complémentarité

Interventions en complément des dispositifs de droit commun (sécurité sociale, Prestation de Compensation du Handicap, mesures de Pôle emploi, etc.) avec principe de subsidiarité. L'Agefiph n'intervient qu'après mobilisation des aides publiques.

Attribution non automatique

Aides accordées selon l'éligibilité, après analyse personnalisée des besoins réels liés au handicap, des ressources disponibles, et dans la limite des budgets. Une demande préalable est obligatoire avant d'engager toute action ou dépense.

© Atypie at work - Lali Dugelay - atypieatwork.fr - Reproduction interdite

1. Les aides de l'AGEFIPH pour les PSH (personnes en situation de handicap)



L'AGEFIPH met à disposition des personnes en situation de handicap diverses aides financières et services pour faciliter leur insertion professionnelle, leur formation et leur maintien dans l'emploi.

© Atypie at work – Lali Dugelay – atypieatwork.fr – Reproduction interdite

1.A. Des solutions pour construire votre projet professionnel

Aides financières

- Aide au parcours vers l'emploi des personnes en situation de handicap
- Aide à la création ou à la reprise d'activité par des personnes en situation de handicap
- Aide technique à la compensation du handicap
- Aide humaine à la compensation du handicap
- Aide aux déplacements des personnes en situation de handicap
- Aide prothèses auditives

Services

- Accompagnement vers l'emploi : Cap emploi - France Travail
- Accompagnement dans l'emploi : Cap emploi
- Conseil et accompagnement à la création ou la reprise d'entreprise pour une personne en situation de handicap
- Appuis spécifiques
- Emploi accompagné
- Comète
- Inclu'pro formation

1.B. Des solutions pour trouver un emploi

Aides financières

- Aide au parcours vers l'emploi des personnes en situation de handicap
- Aide technique à la compensation du handicap
- Aide humaine à la compensation du handicap
- Aide aux déplacements en compensation du handicap
- Aide prothèse auditive

Services

- Accompagnement vers l'emploi : Cap emploi - France Travail
- Conseil et accompagnement à la création ou la reprise d'entreprise par les personnes en situation de handicap
- Emploi accompagné
- Appuis spécifiques

Ressources en ligne

→ Espace emploi candidat

© Atypie at work – Lali Dugelay – atypieatwork.fr – Reproduction interdite

1.C. Des solutions pour vous former

Aides financières

- Aide technique à la compensation du handicap
- Aide humaine à la compensation du handicap
- Aide aux déplacements en compensation du handicap
- Aide prothèse auditive
- Aide soutien à la formation dans le cadre d'inclu'Pro Formation

Services

- Accompagnement vers l'emploi : Cap emploi - France Travail
- Accompagnement dans l'emploi : Cap emploi
- Ressource Handicap Formation
- Inclu'Pro Formation
- Appuis spécifiques

1.D. Des solutions pour conserver votre emploi

Aides financières

- Aide technique à la compensation du handicap
- Aide humaine à la compensation du handicap
- Aide au déplacement en compensation du handicap
- Aide prothèses auditives

Services

- Accompagnement dans l'emploi : Cap emploi
- Appuis spécifiques
- Emploi accompagné

© Atypie at work – Lali Dugelay – atypieatwork.fr – Reproduction interdite

1.E. Des solutions pour créer votre entreprise

Aides financières

- Aide aux déplacements en compensation du handicap
- Aide prothèses auditives
- Aide à l'adaptation des situations de travail des personnes en situation de handicap
- Aide à la création ou à la reprise d'entreprise par des personnes en situation de handicap

Services

→ Conseil et accompagnement à la création ou à la reprise d'entreprise pour une personne en situation de handicap



Atypie at work – Lali Dugelay – atypieatwork.fr – Reproduction interdite

Synthèse des services et aides pour les PSH

Services	Projet pro.	Trouver un emploi	Conserver votre emploi	Vous former	Créer une entreprise
Appui et accompagnement Cap emploi	★	★	★	★	
Comète France	★		★		
Conseil et accompagnement à la création ou la reprise d'entreprise pour une PSH				★	
Emploi accompagné	★	★	★		
Appuis spécifiques	★	★	★	★	★
Ressources Handicap Formation				★	
Inclu'Pro Formation				★	

Aides	Projet pro.	Trouver un emploi	Conserver votre emploi	Vous former	Créer une entreprise
Aide à la création ou la reprise d'entreprise par des PSH	★				★
Aide aux déplacements des personnes en situation de handicap	★	★	★	★	★
Aide humaine à la compensation du handicap	★	★	★	★	
Aide au parcours vers l'emploi des PSH	★	★			
Aide prothèses auditives	★	★	★	★	★
Aide soutien à la formation dans le cadre d'inclu'Pro Formation				★	
Aide technique à la compensation du handicap	★	★	★	★	

© Atypie at work – Lali Dugelay – atypieatwork.fr – Reproduction interdite

2. Les aides de l'AGEFIPH pour les entreprises employant des personnes en situation de handicap



L'AGEFIPH propose également des aides et services destinés aux entreprises pour faciliter l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le monde professionnel.

Atypie at work – Lali Dugelay – atypieatwork.fr – Reproduction interdite

2.A. Des solutions pour inclure le handicap à votre politique de ressources humaine

Services

Conseil et accompagnement emploi handicap des entreprises

Ressources en libre service

- Autodiagnostic politique handicap
- Centre de ressources
- Base Expériences

Échange des bonnes pratiques

Réseau des référents handicap

2.B. Des solutions pour recruter une personne en situation de handicap

Aides financières

- Aide à l'embauche en contrat d'apprentissage d'une personne en situation de handicap
- Aide à l'embauche en contrat de professionnalisation d'une personne en situation de handicap
- Aide à l'accueil, à l'intégration et à l'évolution professionnelle des personnes en situation de handicap
- Aide à l'adaptation des situations de travail des personnes en situation de handicap
- Aide financière liée à la RLH

Services

- Conseil et accompagnement emploi handicap des entreprises
- Accompagnement vers l'emploi : Cap emploi France Travail
- Etude ergonomique
- Appuis spécifiques
- Emploi accompagné

Ressources en ligne

- Espace emploi recruteur
- Centre de ressources en ligne
- Base Expériences

Échanger des bonnes pratiques

→ Réseau des référents handicap

© Atypie at work – Lali Dugelay – atypieatwork.fr – Reproduction interdite

2.C. Des solutions pour maintenir dans l'emploi une personne en situation de handicap

Aides Financières

- Aide à la recherche et la mise en oeuvre de solutions pour le maintien dans l'emploi des salariés en situation de handicaps
- Aide à l'adaptation des situations de travail des personnes en situation de handicap
- Aide financière liée à la RLH
- Aide à l'accueil, à l'intégration et à l'évolution professionnelle des personnes en situation de handicap

Services

- Conseil et accompagnement emploi handicap des entreprises
- Accompagnement dans l'emploi : Cap emploi
- Etude ergonomique
- Appuis spécifiques
- Emploi accompagné

Ressources en ligne

- Centre de ressources
- Base Expériences

Échanger des bonnes pratiques

Réseau des référents handicap

© Atypie at work – Lali Dugelay – atypieatwork.fr – Reproduction interdite

Synthèse des services et aides pour les entreprises employant des PSH

Services	GRH	Recruter	Maintenir en emploi
Appui et accompagnement Cap emploi		★	★
Comète France			★
Conseil et accompagnement emploi handicap des entreprises			★
Conseil et accompagnement emploi handicap des entreprises	★	★	★
Emploi accompagné		★	★
Etude ergonomique		★	★
Appuis spécifiques		★	★

Aides	GRH	Recruter	Maintenir en emploi
Aide à l'accueil, à l'intégration et à l'évolution professionnelle des PSH		★	★
Aide à l'adaptation des situations de travail des PSH		★	★
Aide à l'embauche en contrat d'apprentissage d'une PSH		★	
Aide à l'embauche en contrat de professionnalisation d'une PSH		★	
Aide financière liée à la RLH		★	★
Aide à la recherche et la mise en oeuvre de solutions pour le maintien dans l'emploi des salariés en situation de handicaps			★

© Atypie at work – Lali Dugelay – atypieatwork.fr – Reproduction interdite

Zoom sur Cap Emploi / France Travail

Objectif

→Faciliter le recrutement et l'intégration dans l'emploi.
→Soutenir la PSH dans la construction de son parcours professionnel à l'intégration durable en entreprise.

Qui peut en bénéficier ?

→Tout employeur du secteur privé et public, soumis ou non à l'obligation d'emploi (y compris sous accord agréé), ainsi que les travailleurs indépendants en situation de handicap.

→Tout demandeur d'emploi bénéficiaire de l'article L5212-13 du code du travail ou en voie de l'être.

Comment en bénéficier ?

En vous inscrivant à France Travail, ou en contactant votre conseiller Cap Emploi ou France Travail. Vous serez accompagné par un conseiller unique, référent France Travail ou Cap emploi, en fonction de la situation et des besoins, et bénéficierez de l'intégralité de l'offre de services de droit commun ainsi qu'une offre de services spécifiques en lien avec votre handicap (conseillers accompagnement France Travail et Cap emploi, conseillers gestion des droits concernant l'allocation chômage, psychologues du travail, etc.).

1. Appui auprès des entreprises

Conseil et accompagnement des employeurs dans leurs problématiques de recrutement et d'intégration :

- Identifier les postes accessibles.
- Définir un processus de recrutement adapté.
- Proposer des candidatures ciblées répondant aux critères du poste et présélectionner des candidats.
- Mobiliser si besoin les aides financières et techniques destinées à compenser le handicap ou faciliter l'intégration, qu'elles soient de droit commun ou spécifiques.
- Assurer un suivi durable après l'embauche permettant une pérennisation du recrutement.

2. Appui auprès des personnes

Expertise dans l'accompagnement et la construction de parcours pour des publics qui nécessitent un accompa-gnement spécialisé et renforcé compte tenu de leur handicap :

- Diagnostic de situation, en lien avec le handicap.
- Elaboration d'un projet professionnel.
- Mobiliser si besoin les aides et dispositifs existants, spécifiques et de droit commun.
- Mise en œuvre de la formation.
- Appui à la recherche d'emploi.
- Appui à l'intégration dans l'entreprise.
- Suivi durable.

> **Précision utile :** suivant les besoins, les conseillers peuvent faire appel à des prestataires (ergonomes, spécialistes de certains handicap…) sélectionnés par l'Agefiph, des partenaires (ESRP, ESPO, EA, Emploi accompagné …) et à des prestataires de droit commun (organismes de formation, CFA …), ainsi que l'ensemble de l'offre de services de France Travail pour les demandeurs d'emploi.

© Atypie at work – Lali Dugelay – atypieatwork.fr – Reproduction interdite

Zoom sur le conseil et l'accompagnement à la création ou la reprise d'entreprise

Objectif

Accompagner et faciliter la création d’entreprise par une personne en situation de handicap.

Public

→ Toute personne en situation de handicap.

→ Ce service est mobilisé exclusivement sur prescription du conseiller à l’emploi Cap emploi, France Travail ou Mission Locale. → La micro-assurance est proposée aux créateurs d'entreprise bénéficiant d'une aide à la création et à la reprise d'une entreprise de l'Agefiph ou ayant un accompagnement par un prestataire habilité.

Modalités et contenu

→ L’accompagnement par un prestataire spécialiste de la création d’entreprise sélectionné par l’Agefiph, avant et pendant la création ou la reprise d’une entreprise. Un suivi après la création peut également être proposé selon les besoins.
→ Une trousse micro-assurance comprenant 4 garanties : multirisque professionnelle, responsabilité civile professionnelle, prévoyance (accident, maladie) et santé (soins médicaux, dentaires et hospitalisation).

© Atypie at work – Lali Dugelay – atypieatwork.fr – Reproduction interdite

Zoom sur Comète France

Objectif

Favoriser l’accès ou le retour à l’emploi des personnes en situation de handicap en Services de Soins, de Suite et de Réadaptation (SSR). L’accompagnement intervient pendant la phase de soins afin de maintenir les personnes dans une dynamique d’insertion sociale et professionnelle.

Public

Toute personne hospitalisées en SMR (Etablissement de Soins Médicaux et de Réadaptation) et présentant des déficiences neurologiques ou locomotrices lourdes et/ou complexes, dont les conséquences entraînent une situation de handicap complexe au regard de l'emploi.

Modalités et contenu

La démarche précoce d’insertion « Comète France » se décompose en plusieurs phases :

→ accueillir la personne pour évaluer sa demande ;
→ élaborer le projet professionnel et évaluer sa faisabilité ;
→ mettre en œuvre le plan d’action nécessaire pour le maintien dans l’emploi, la formation ou la reprise d’études, ou passer le relais aux organismes d’insertion pour les personnes en recherche d’emploi.

> Il existe 44 équipes Comète France au sein de Centres de Soins, de Suite et de Réadaptation (SSR).

© Atypie at work – Lali Dugelay – atypieatwork.fr – Reproduction interdite

Lali DUGELAY - ATYPIE AT WORK

contact@atypieatwork.fr

atypieatwork.fr

Travailleuse indépendante handicapée (TIH)

conférences - formations - coaching

mes prestations

mes livres





quelques références



Chaîne Handicap et emploi



youtube.com/@LaliDugelay